Hygiène et la prévention des infections associées aux soins

Ce programme vise à:

- Permettre aux soignants d'actualiser les connaissances de base en matière d'hygiène liée aux activités de soins,
- Sensibiliser les acteurs de soins aux modalités d'entretien des surfaces et locaux,
- Informer les professionnels sur l'organisation de la lutte contre les IAS

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- Paramédicaux
- > Aide-soignant
- > Auxiliaire de puériculture
- > Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)
- > Masseur-kinésithérapeute
- > Puéricultrice Diplômée d'Etat
- > Infirmiers
- * Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
- * Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)
- * Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Infirmière Hygiéniste, participation à l'EOH et au CLIN D.U. hygiène – PARIS.

MÉTHODE - MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.



Hygiène et la prévention des infections associées aux soins

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCE DPC

Etape 1: EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2: ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Les infections associées aus soins :

- La surveillance des IAS
- L'organisation de la lutte contre les IAS
- Les obligations et responsabilités des professionnels

> Les bases de la prévention :

- L'hygiène corporelle et la tenue professionnelle
- L'hygiène des mains
- Les mesures complémentaires de prévention et maîtrise
- Les isolements
- Les circuits propres et sales
- Les accidents d'exposition au Sang et produits biologiques

> Environnement et méthodes :

- Les antiseptiques et désinfectants
- L'entretien des locaux



Hygiène et la prévention des infections associées aux soins

- Le traitement des dispositifs médicaux
- La sécurité sanitaire dans les établissements de santé (notions de base)
- > Soins et prévention des infections par site :
- > Démarche d'amélioration continue de la qualité :

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.

